



Financement a posteriori des études en masso kinésithérapie : Redoublement

Domaine FAQ : Formation Sanitaire et Social

Catégories : Formation Santé et Social

[J'ai redoublé ma 2ème année d'études. Puis-je bénéficier du remboursement de toutes mes années d'études ?](#)

[Retour à la FAQ](#)